



Parcours de contrôle pour taximètres

Ordonnance du DFJP sur les taximètres
du 5 novembre 2013 (RS 941.210.6)

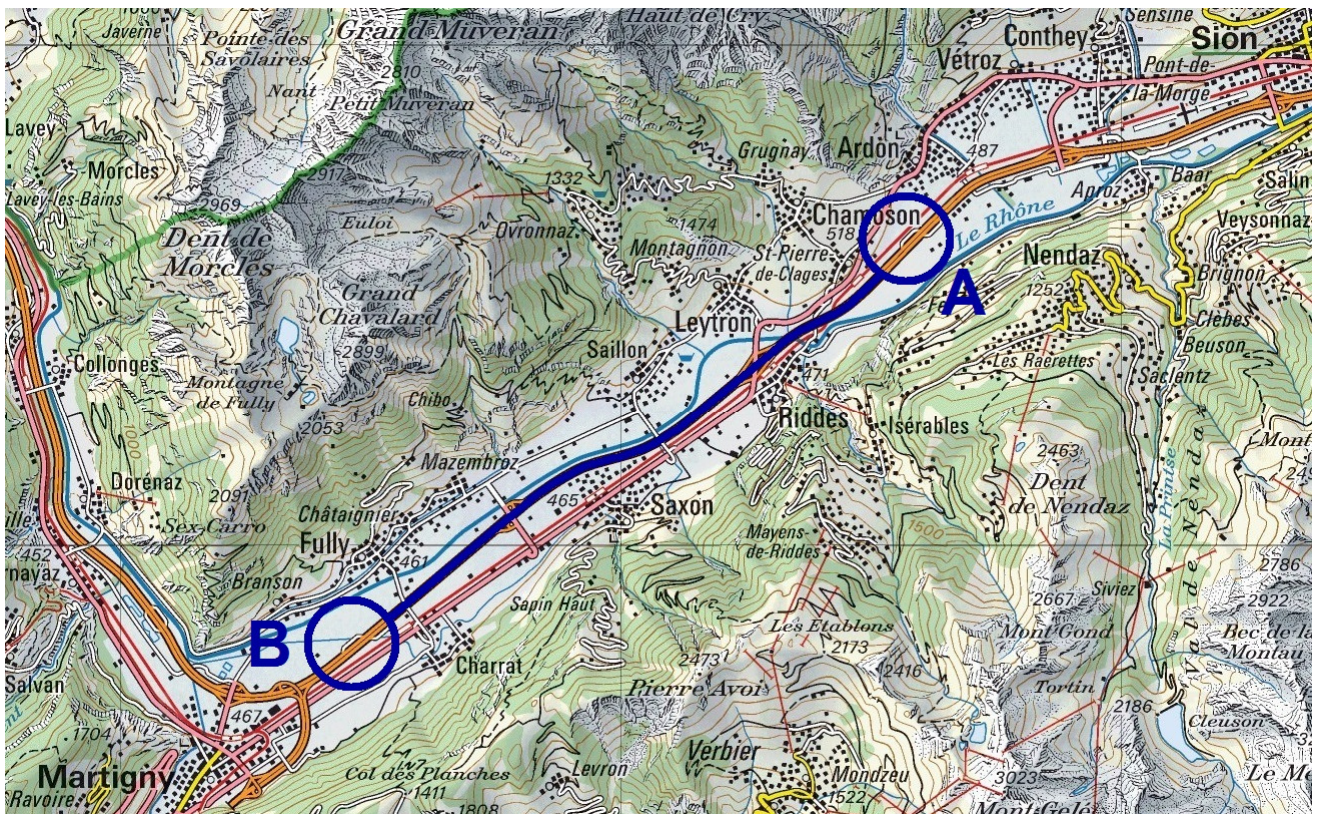
Sion - Martigny A9

ANK- 01.09.2018 **12b**

A Départ:	B Arrivée:	Description du parcours:
Aire de repos Chamoson/Ardon A9 env. 3,5 km après Conthey	Aire de repos Gd-Chavalard A9 env. 4 km après la sortie de Saxon	Autoroute A9 direction Martigny, via Riddes, Saxon Accès par Conthey Demi-tour à Martigny-Fully
Coordonnées 46.19663 / 7.25322	Coordonnées 46.12228 / 7.11178	

Instructions et détails sur les points de départ et d'arrivée voir au verso

Cartes: swisstopo - map.geo.admin.ch



Résolution du taximètre

0.1 km (100 m)

Longueur du parcours de contrôle (km)

13,92

Affichage min. sur le taximètre (- 2%)

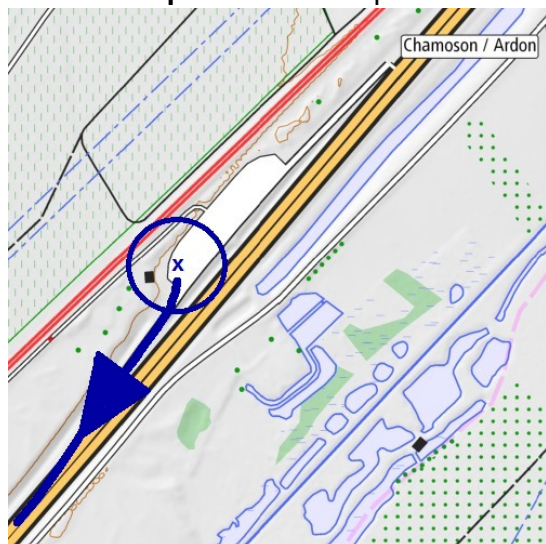
13,6

Affichage max. sur le taximètre (+2%)

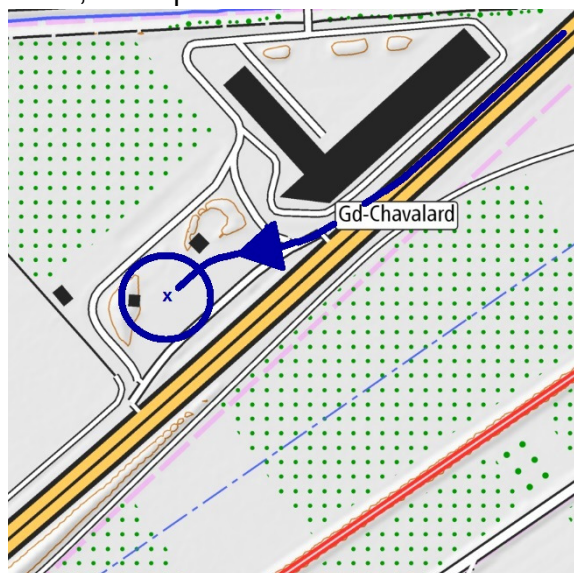
14,2

Si après le parcours de A -> B la distance affichée par le taximètre ne se trouve pas entre 13,6 et 14,2 km, le taximètre doit être étalonné par une station de montage.

Point de départ Aire de repos Chamoson/Ardon, au bout du parking à droite



Point d'arrivée Aire de repos Grand-Chavalard, devant le chemin menant aux toilettes, selon photo ci-dessous.



Instruction pour l'utilisation de cette documentation de parcours de contrôle

Le kilométrage doit être affiché par le taximètre avec une précision minimale de 0.1 km (100 m)

Exécution du contrôle

1. Se rendre au début du parcours de contrôle et s'y arrêter; régler le mode d'affichage du taximètre sur la distance parcourue; relever le kilométrage du taximètre et le noter.
2. Rouler sur le parcours de contrôle et s'arrêter au point d'arrivée.
3. Relever le kilométrage du taximètre (valeur finale) et le noter.
4. Dans le procès-verbal *contrôle du taximètre*, noter la *longueur du parcours de contrôle (B)* (voir tablelle 1ère page) et la *distance parcourue (C)*.
5. Evaluer si le résultat obtenu respecte les marges d'erreur autorisées.
6. Si le résultat ne respecte pas les marges d'erreur, le taximètre doit être étalonné avant de pouvoir être réutilisé.
7. Finaliser le procès-verbal : *Date (A)*, *corrections (D)* effectuées et *personne ayant effectué le contrôle (E) et le garder dans le véhicule*.

Informations et instructions additionnelles sous: www.metas.ch/taxi

Exemple de procès-verbal

A	B	C	D	E
Date	Longueur du parcours de contrôle	Distance lue sur le taximètre	Corrections – nouveaux paramètres (nombre d'impulsions)	Personne ayant effectué le contrôle
17.04.2016	13,92 km	14,2 km	Aucune correction	Chauffeur A. Muster
07.04.2017	20 m	N/A	Ajusté à 5415 imp.	Autometer Lausanne